

Spécial n° 15 de septembre 2019

n° 2019 09 15

Vendredi 27 septembre 2019

# Recueil

# ***l'O***

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

[ww.orne.pref.gouv.fr](http://ww.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ORNE**

### *Service économie des territoires*

Arrêté n° 2340-19-00020 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2018 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (section plénière)

Arrêté n° 2340-19-00021 modifiant l'arrêté du 8 février 2018 fixant la composition de la section spécialisée de la commission départementale d'orientation de l'agriculture



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction Départementale  
des Territoires de l'Orne

NOR : 2340-19-00020

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 30 janvier 2018  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE (Section plénière)**

La préfète,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite agricole

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R 313-1 à R 313-8 ;
- VU le Code des relations entre le public et l'administration ;
- VU la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;
- VU le décret n°2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains comités, commissions ou organismes et modifiant le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8, 9 et 15 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2006 instituant la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant habilitation des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2018 fixant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de l'Orne (Section plénière) ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 modifiant l'arrêté 30 janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 2019 modifiant l'arrêté 30 janvier 2018 ;
- VU la demande de M. le Président de la Chambre d'Agriculture. en date du 23 août 2019 ;

**Sur proposition** du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté du 30 janvier 2018 est modifié comme suit :

Peuvent participer en qualité d'expert avec voix consultative :

**M. Loïc MADELINE, Bio en Normandie**  
**M. Philippe BAZIL, Chambre d'Agriculture**  
Mme Laurence CADON, Cerfrance  
M. Alain FLEURIEL, SAFER  
M. Pascal GAHERY, Conseil Départemental Orne  
M. Frédéric LAUNAY, INRA  
M. Bernard GASON, au titre des propriétaires  
M. Daniel GENISSEL, F.D.S.E.A.

**ARTICLE 2** : Le reste de l'arrêté du 30 janvier 2018 ainsi que les arrêtés modificatifs du 1<sup>er</sup> août 2018, du 11 avril 2019 et du 22 mai 2019 demeurent inchangés.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne et le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le

**25 SEP. 2019**

La Préfète,

  
Chantal CASTELNOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

Direction Départementale  
des Territoires de l'Orne

NOR : 2340-19-00021

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DU 8 FEVRIER 2018  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA SECTION SPECIALISEE  
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE**

La préfète,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite agricole

- VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R 313-1 à R 313-8 ;
- VU le Code des relations entre le public et l'administration ;
- VU la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;
- VU le décret n°2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains comités, commissions ou organismes et modifiant le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8, 9 et 15 ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif
- VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2006 instituant la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2018 fixant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 8 février 2018 fixant la composition de la Section Spécialisée de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 modifiant l'arrêté du 8 février 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2019 modifiant l'arrêté du 8 février 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 2019 modifiant l'arrêté du 8 février 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2019 portant habilitation des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles à siéger au sein de certains organismes ou commissions ;
- VU la demande de M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne du 23 août 2019 ;

**Sur proposition** du Directeur Départemental des Territoires de l'Orne

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté du 8 février 2018 est modifié comme suit :

Peuvent participer en qualité d'expert avec voix consultative :

**M. Loïc MADELINE, Bio en Normandie**

Mme Laurence CADON, Cerfrance Orne

**M. Philippe BAZIL, Chambre d'Agriculture**

M. Pascal GAHERY, Conseil Départemental

M. Bernard GASON, au titre des propriétaires

M. Geoffroy MALINE, Chef de service départemental de l'Orne - SAFER de Normandie

M. Daniel GENISSEL, FDSEA

**ARTICLE 2 :** Le reste de l'arrêté du 8 février 2018 ainsi que les arrêtés modificatifs du 1<sup>er</sup> août 2018, du 11 avril 2019 et du 22 mai 2019 demeurent inchangés.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne, le Directeur Départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Orne.

Alençon, le

**25 SEP. 2019**

La Préfète,



Chantal CASTELNOT